

JERRY DIAS
National President
Président national

RENAUD GAGNÉ
Quebec Director
Directeur québécois

ROBERT ORR
National Secretary-Treasurer
Secrétaire-trésorier national

115 SHIPLEY AVE., PORT ELGIN ON N0H 2C5
PHONE (519) 389-3200 FAX: (519) 389-3222

Mai 2017

**AUX : Président(e)s, secrétaires-trésorier(ière)s et secrétaire
archivistes des sections locales
Président(e)s d'unité, comités d'éducation, comités sur la condition
féminine et comités des droits de la personne**

***Salutations des services d'éducation,
des droits de la personne et de la condition
féminine***

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre calendrier d'automne 2017 pour les cours offerts au Centre d'éducation d'Unifor à Port Elgin, en Ontario.

Nous envoyons le calendrier, avant le rapport d'admissibilité des étudiant(e)s dans le cadre des congés-éducation payés (CEP), pour que les sections locales puissent distribuer dès maintenant le choix de cours aux membres. Si vous avez négocié le programme des CEP, le rapport d'admissibilité suivra au début du mois de janvier. Pour les sections locales qui n'ont pas de fonds des CEP, vous pouvez envoyer des participant(e)s dans le cadre du programme de partage des coûts 50/50. Vous trouverez plus de renseignements en pièce jointe sur ces méthodes de financement et vous pouvez aussi les consulter sur le site Web d'Unifor.

Le Service d'éducation d'Unifor continue de mettre à jour et de développer les programmes d'éducation de notre remarquable syndicat. Les cours sont dispensés au Centre d'éducation d'Unifor ainsi qu'en région partout au pays. Pour obtenir des renseignements concernant les cours dans votre région, veuillez contacter areacourses@unifor.org ou la page Web du Service d'éducation à l'adresse www.unifor.org/education-en.

En plus de l'envoi électronique, notre calendrier sera toujours disponible sur la page Web du Service d'éducation et sur Facebook - cliquez sur « J'aime » pour recevoir des nouvelles sur votre compte Facebook.

Le calendrier en pièce jointe comprend la liste complète des cours disponibles à Port Elgin pour la session d'automne.

La description des cours se trouve sur la page
www.unifor.org/education-en/coursedescriptions

La participation à nos programmes d'éducation devrait refléter la diversité de nos membres. Nous vous demandons d'accorder une attention spéciale afin que les participant(e)s de votre section locale comprennent des femmes, des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur, des travailleuses et travailleurs ayant un handicap, des membres lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT).

La confirmation des lettres d'acceptation aux cours sera envoyée à chaque participant(e) (avec copie conforme à la section locale) du bureau du programme des CEP après la date limite d'inscription au programme. Les sections locales dont les demandeur(euse)s n'auront pu être inscrits seront avisées à ce moment-là également.

En toute solidarité,



Tim Carrie
Service de l'éducation



Lisa Kelly
Service de la condition féminine



Mohamad Alsadi
Service des droits de la personne

c. c. Jerry Dias, P. Kennedy, adjoint(e)s, directeur(rice)s régionaux, représentant(e)s nationaux, CEN,
Service de l'éducation, Service de la comptabilité, Services de garde

CALENDRIER DES COURS - Port Elgin Août à décembre 2017

DATE	COURS OFFERTS	PERSONNEL DE SOUTIEN
20-25 août Date limite des inscriptions : le 14 juillet	Négociation collective	Line
	Résolution de conflits	Carmen
	Gestion des griefs et leadership en milieu de travail	Line
	Santé et sécurité **NOUVEAU**	Line
	Droits de la personne	Carmen
	Introduction à l'ergonomie **NOUVEAU**	Jo-Anne
	Le stress : Un danger au travail **NOUVEAU**	Jo-Anne
17-22 septembre Date limite des inscriptions : le 11 août	Travailleur(euse)s autochtones et de couleur - Semaine 1	Carmen
	Les changements climatiques et nos emplois **NOUVEAU**	Jo-Anne
	Négociation collective	Line
	Gestion des griefs et leadership en milieu de travail	Line
	Enquêtes sur le harcèlement **NOUVEAU** Préalable : Droits de la personne	Carmen
	Droits de la personne	Carmen
	CSPAAT 1 et 2 Ontario seulement	Jo-Anne
	Métiers spécialisés - Débute lundi	Jo-Anne
24-27 septembre	Conférence sur la condition féminine	Réception
29 septembre-1 ^{er} octobre	Conférence sur l'action politique	Réception
1 ^{er} - 6 octobre Date limite des inscriptions : le 25 août	Enquêtes sur les accidents et les incidents **NOUVEAU**	Jo-Anne
	Résolution de conflits	Carmen
	Santé et sécurité **NOUVEAU**	Line
	Substances toxiques en milieu de travail	Jo-Anne
	Fondements d'Unifor	Carmen

DATE	COURS OFFERTS	PERSONNEL DE SOUTIEN
15-20 octobre Date limite des inscriptions : le 8 septembre	<u>Droits de la personne</u> Faire la transition du travail à la retraite (Les cours de 4 jours débutent le dimanche et se terminent le jeudi) <u>CSPAAT Retour au travail</u> (Préalable : CSPAAT 1 et 2) Ontario seulement	Carmen Jo-Anne Jo-Anne
20-22 octobre	Conférence de la CSPAAT (Ontario)	Réception
22-27 octobre Date limite des inscriptions : le 15 septembre	<u>Femmes, santé et sécurité</u> <u>Femmes impliquées = Femmes gagnantes</u> <u>Femmes et négociation collective</u>	Jo-Anne Line Carmen
SERVICES DE GARDE SUR PLACE	***Date limite d'inscription aux services de garde (0-12 ans) : le 15 septembre***	
27-29 octobre	Conférence sur l'assurance-emploi	Réception
29 octobre- 3 novembre Date limite des inscriptions : le 22 septembre	<u>Travailleur(euse)s autochtones et de couleur Semaine 2</u> <u>Négociation collective</u> <u>Résolution de conflits</u> <u>Gestion des griefs et leadership en milieu de travail</u> <u>Introduction à l'ergonomie</u> **NOUVEAU** <u>Le stress : Un danger au travail</u> **NOUVEAU** <u>Programme d'aide aux employés (PAE) Niveau 2</u>	Carmen Line Carmen Line Jo-Anne Jo-Anne Carmen
5-10 novembre Date limite des inscriptions : le 29 septembre	<u>Travailleur(euse)s autochtones et de couleur Semaine 1</u> <u>Enquêtes sur les accidents et les incidents</u> **NOUVEAU** <u>Enquêtes sur le harcèlement</u> **NOUVEAU** Préalable : Droits de la personne <u>Santé et sécurité</u> **NOUVEAU** <u>Droits de la personne</u> <u>Substances toxiques en milieu de travail</u> <u>Communications syndicales</u>	Carmen Jo-Anne Carmen Line Carmen Jo-Anne Line
12-17 novembre Date limite des inscriptions : le 6 octobre	<u>Formation du Conseil exécutif</u>	Line

DATE	COURS OFFERTS	PERSONNEL DE SOUTIEN
19-24 novembre Date limite des inscriptions : le 13 octobre	<u>Les changements climatiques et nos emplois</u> **NOUVEAU**	Jo-Anne
	<u>Négociation collective</u>	Line
	<u>Résolution de conflits</u>	Carmen
	<u>Gestion des griefs et leadership en milieu de travail</u>	Line
	<u>Étude des temps de tâches - Ralentir le rythme de travail</u>	Carmen
	<u>Métiers spécialisés - Débute lundi</u>	Jo-Anne

26 novembre- 2 décembre Date limite des inscriptions : le 20 octobre	<u>Arbitrage pour les dirigeant(e)s</u>	Line
	<u>Résolution de conflits Semaine 2</u>	Carmen
	<u>Environnement et communauté</u>	Line
	<u>Santé et sécurité</u> **NOUVEAU**	Line
	<u>Le stress : Un danger au travail</u> **NOUVEAU**	Jo-Anne
	<u>Fondements d'Unifor</u>	Carmen
	<u>CSPAAT Appels Niveau 3 (Préalable : CSPAAT 1 et 2) Ontario seulement</u>	Jo-Anne

3-8 décembre Date limite des inscriptions : le 29 octobre	<u>Travailleur(euse)s autochtones et de couleur Semaine 2</u>	Carmen
	<u>Enquêtes sur les accidents et les incidents</u> **NOUVEAU**	Jo-Anne
	<u>Droits de la personne</u>	Carmen
	<u>Communications syndicales</u>	Line

10-15 décembre Date limite des inscriptions : le 3 novembre	<u>Négociation collective</u>	Line
	<u>Résolution de conflits</u>	Carmen
	<u>Gestion des griefs et leadership en milieu de travail</u>	Line
	<u>Enquêtes sur le harcèlement</u> **NOUVEAU** Préalable : Droits de la personne	Carmen
	<u>Santé et sécurité</u> **NOUVEAU**	Line
	<u>Introduction à l'ergonomie</u> **NOUVEAU**	Jo-Anne
	<u>CSPAAT Initiation médicale (Préalable : CSPAAT 1 et 2)</u>	Jo-Anne

INSCRIPTION AUX SERVICES DE GARDE - Lorsque des services de garde sont offerts sur place, vous **DEVEZ VOUS INSCRIRE AU MOMENT DE SOUMETTRE VOTRE DEMANDE.** Veuillez contacter les services de garde du Centre familial d'éducation d'Unifor pour obtenir les formulaires d'inscription aux services de garde sur place au 1-800-265-3735, poste 3233, ou envoyer un courriel à Laurie Wright à fecchildcare@unifor.org.

**** Les cours peuvent occasionnellement changer. Veuillez consulter le site Web pour vous assurer d'avoir l'horaire le plus à jour.**** www.unifor.org/education-en

Les inscriptions aux CONFÉRENCES doivent être envoyées à la réception indiquée sur le formulaire d'inscription du Centre, et non sur les formulaires de demande de CEP. Les fonds du CEP ne sont pas utilisés pour les conférences.

QUESTIONS À PROPOS DU CALENDRIER? Veuillez contacter le personnel de soutien ci-dessous :

Jo-Anne Cameron
1-800-265-3735, poste 3268
Courriel :
jo-anne.cameron@unifor.org
Télé. : 519-389-3222

Carmen Stefanich
1-800-265-3735, poste 3215
Courriel :
carmen.stefanich@unifor.org
Télé. : 519-389-3845

Line Boucher
1-800-265-3735, poste 3217
Courriel :
line.boucher@unifor.org
Télé. : 519-389-3845

Heather Porter
1-800-265-3735, poste 3218
Courriel : heather.porter@unifor.org
Télé. : 519-389-3845

Réception
1-800-265-3735, poste 3221
Courriel :
confcentre@unifor.org
Télé. : 519-389-3222

Le 17 mai 2017

Aux : Sections locales d'Unifor

Alors que nous approchons le printemps cette année, il est devenu de plus en plus clair que nous recevons un plus grand nombre de demandes pour l'espace dont nous disposons ici à Port Elgin. Cette situation est un signe de succès des comités de négociation qui ont réussi à négocier le programme des congés-éducation payés et des membres ayant participé aux cours à Port Elgin qui sont retournés dans leurs sections locales et en ont fait la promotion auprès de leurs consœurs et confrères.

Nous voulions vous informer du processus de sélection. Aucune sélection n'est faite avant la date limite d'application identifiée sur notre calendrier (ce n'est pas sur la base du premier arrivé, premier servi).

Lorsque nous choisissons les participants, nous prenons plusieurs facteurs en considération: la diversité, les régions, les secteurs, les fonds CEP et d'autres modèles de financement.

Lorsqu'il y a plus d'un demandeur, nous demandons alors aux sections locales de choisir.

Nous sollicitons votre patience et votre coopération alors que nous sommes confrontés à un sérieux problème.

En toute solidarité,



Tim Carrie, directeur
Service d'éducation d'Unifor

ATTENTION

Vous trouverez en pièce jointe un formulaire de demande pour tous les cours du Centre d'éducation d'Unifor et des congés-éducation payés à Port Elgin.

Veillez prendre le temps de copier ce formulaire et de le distribuer à toutes vos unités afin que nous puissions éliminer les anciennes versions qui ne présentent pas toute l'information pertinente.

Veillez aussi réviser la demande avant de l'envoyer pour vous assurer que TOUT est rempli, y compris l'adresse, le code postal, les salaires, les demandes pour la chambre, les demandes spéciales, etc. Cela nous aide énormément.

En toute solidarité,
Le personnel de soutien du Service d'éducation
d'Unifor

TOUS LES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE FOURNIS

Éducation Port Elgin FORMULAIRE DE L'ÉTUDIANT(E) 115 av. Shipley Port Elgin ON N0H 2C5	Financement 50/50? OUI	Fonds de formation en santé et sécurité? OUI	Cours: _____
	Téléphone : 1-800-265-3735	TÉLÉCOPIEUR : 519-389-3845	Date: _____

NAS: (Pour salaire et dépenses) _____

Prénom: _____

Nom de famille: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Fumeur: Oui _____ Non _____

(Le Centre d'éducation d'Unifor est un environnement entièrement sans fumée. Cette question vise seulement à nous aider à trouver un collègue de chambre.)

Besoins particuliers: p. ex. chambre pour personne handicapée, diète, besoins médicaux, etc.

Oui _____ Non _____

Si oui, lesquels? _____

Section locale _____ Unité _____

Employeur _____

N° d'employé(e) _____ Service _____

Téléphone (maison) (____) _____

Téléphone (cell.) (____) _____

Courriel (écrire lisiblement) _____

Date de naissance (m/j/a) ____/____/____

Genre _____

Contact en cas d'urgence _____

Téléphone en cas d'urgence (____) _____

Collègue de chambre demandé: _____

ÊTES-VOUS AUTOCHTONE OU MEMBRE D'UNE MINORITÉ VISIBLE ? OUI _____ NON _____

Dans nos efforts visant à assurer la plus grande diversité de nos membres à tous les niveaux du syndicat, nous vous demandons de répondre à cette question pour que nous puissions suivre la participation.

SI VOTRE SALAIRE EST MAINTENU, INSCRIVEZ UN X DANS LA SECTION SUR LE SALAIRE

(si vous êtes payé par l'employeur cette semaine)

ÊTES-VOUS: EMPLOYÉ(E) À TEMPS PLEIN? _____ OU À TEMPS PARTIEL? _____

\$ _____ + \$ _____ =
 Taux actuel de salaire IVC

\$ _____
 Total taux horaire En date de _____

\$ _____ \$ _____
 Taux prime après-midi Taux prime nuit

\$ _____
 Autre Heures/période de paie _____

*Si votre paie de vacances est incluse dans votre paie régulière (selon votre convention collective), inscrivez le pourcentage ici _____%

Métiers spécialisés? Oui _____

Changement prévu du taux (quand) _____

Combien? _____

Signature du demandeur: _____

Date: _____

Vérification de la section locale:

Signature:

Écrire en lettres moulées:Titre:

LES DEMANDEUR(EUSE)S NE PEUVENT APPROUVER LEUR PROPRE FORMULAIRE DE SALAIRE/DÉPENSES. IL DOIT ÊTRE SIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT, LE SECRÉTAIRE-FINANCIER OU LE PRÉSIDENT D'UNITÉ.

éducation



uniforquebec.org

COURS OFFERTS AU CENTRE D'ÉDUCATION D'UNIFOR

Le programme des congés-éducation payés (CEP) et la formule 50/50

Questions les plus fréquemment posées par les sections locales

En quoi consiste le programme des congés-éducation payés?

Le programme des congés-éducation payés (CEP) est un fonds négocié par le syndicat dans le cadre d'une négociation collective avec les employeurs. Il a été négocié pour la première fois par les TCA en 1977, à l'usine de pièces automobiles Rockwell International. Ce programme s'est ensuite répandu dans tous les secteurs et toutes les régions du syndicat. Un montant forfaitaire ou exprimé en cents l'heure est négocié avec l'employeur. Ce fonds finance les cours conçus et donnés par le syndicat au Centre d'éducation d'Unifor à Port Elgin, en Ontario.

Quels sont les cours offerts à Port Elgin?

Plus de 40 cours sont offerts à Port Elgin. La plupart des cours durent une semaine. Nous avons aussi un programme de base de quatre semaines. Un calendrier des cours est diffusé deux fois par année. La description des cours figure sur notre site Web, à l'adresse : www.unifor.org/education-fr.

Qui a droit aux CEP?

Dans l'ancien syndicat des TCA, 80 % des membres avaient droit aux CEP dans leurs conventions collectives. Des unités de négociation de toutes tailles partout au pays et dans tous les secteurs y avaient droit. Une résolution a été adoptée lors du congrès de fondation d'Unifor, faisant des CEP une priorité à la table de négociation pour l'ensemble du syndicat.

À combien s'élèvent les montants généralement négociés?

Les CEP sont en règle générale négociés de l'une des deux manières suivantes : soit comme un montant exprimé en cents l'heure (par employé) ou un montant fixe (par année ou par convention collective). La manière préférée est le montant exprimé en cents l'heure. Parmi les montants exprimés en cents l'heure négociés par les anciens TCA, la moyenne est d'environ 3 cents par membre par heure travaillée.

De quelle manière ces fonds sont-ils gérés et à quoi servent-ils?

Les fonds sont payés au bureau national selon un calendrier négocié (allant de une fois par mois à une fois par convention collective). Les fonds sont répartis entre un fonds de fonctionnement (40 %) et le fonds de l'unité (60 %). Le fonds de fonctionnement couvre des dépenses comme la conception de cours, les salles de classe, le matériel, le personnel du programme et le personnel de soutien, la formation des animatrices et animateurs de discussion et les coûts de prestation. Ces derniers englobent l'hébergement des animatrices et animateurs de discussion, les salaires perdus, le kilométrage et les indemnités quotidiennes.

Le fonds de l'unité est crédité à l'unité de négociation en question et utilisé pour les étudiant(e)s de cette unité. Ce fonds couvre le temps de travail perdu (jusqu'à un maximum de 40 heures), le kilométrage, les indemnités quotidiennes, l'hébergement et les repas à Port Elgin, conformément aux règlements et aux lignes directrices régissant les CEP. Ce fonds ne sert que pour les cours donnés à Port Elgin.

Le déplacement des participant(e)s venant de l'extérieur de la province ou de plus de 400 kilomètres de Port Elgin est couvert par le truchement d'un fonds de subvention. Les vols sont réservés par notre personnel de Port Elgin.

Qu'en est-il des unités de négociation qui n'ont pas assez de CEP ou qui n'en ont pas du tout?

Les sections locales peuvent quand même envoyer des participant(e)s si elles n'ont pas de CEP ou si elles ont épuisé leur fonds de CEP.

À titre de projet pilote, le syndicat national paiera la moitié des coûts des participant(e)s des sections locales dont les unités n'ont pas de CEP ou qui les ont tous utilisés. Il s'agit là d'une solution de transition offerte aux unités de l'ancien SCEP qui sont en train de négocier des CEP. On fera le bilan de ce projet pilote dans deux ans.

Si une unité a négocié des congés-éducation payés, mais qu'elle n'a pas assez de fonds pour couvrir la participation d'étudiant(e)s, la section locale peut envoyer à la directrice du Service de l'éducation une demande pour obtenir une aide provenant du fonds de subvention (tim.carrie@unifor.org). Le fonds de subvention ne peut pas être utilisé pour les unités qui n'ont pas de CEP.

Quels sont les programmes couverts par le programme 50/50?

Tous les programmes de congés-éducation payés donnés au Centre d'éducation d'Unifor de Port Elgin sont couverts, y compris le programme de base de quatre semaines et les programmes d'une semaine.

Quels coûts sont couverts?

Tous les coûts qui seraient normalement couverts dans le cadre du programme des CEP : l'hébergement et les repas, les salaires perdus (jusqu'à un maximum de 40 heures), le kilométrage (pour les participants qui se rendent au centre en auto), des indemnités quotidiennes et une subvention pour garde d'enfants, s'il y a lieu. Pour les personnes qui doivent prendre l'avion, le bureau national paie également la moitié des frais engagés (p. ex., les billets d'avion, le kilométrage en direction et en provenance de l'aéroport, le taxi en direction et en provenance de l'aéroport, le stationnement à l'aéroport). Tous ces frais sont couverts conformément aux règlements régissant les CEP. **Exceptions : Le coût de fonctionnement de 400,00 \$ facturé pour le membre participant aux cours et les frais supplémentaires de 375,00 \$ qui ne sont pas remboursés à 50 % lorsque la section locale choisit une chambre individuelle pour le membre.**

Combien en coûte-t-il habituellement à une section locale pour envoyer un membre au Centre d'éducation?

Lorsqu'une section locale ne participe pas au programme des congés-éducation payés (CEP) ou qu'elle a épuisé ses CEP, elle peut avoir accès au programme de partage des coûts à 50/50. Le coût pour la section locale dépend du taux de salaire du membre et de la distance jusqu'au Centre. Voici deux exemples de calcul.

COÛTS FIXES :

Chambre et repas (occupation double) <i>(13 % de taxes sont applicables si les coûts d'hébergement et de repas sont payés par quelqu'un d'autre que la section locale d'Unifor)</i>	925,00 \$
Indemnité quotidienne (20,00\$ x 5 nuits)	<u>100,00</u>
Sous-total:	1 025,00 \$

EXEMPLE DE COÛTS VARIABLES pour un travailleur de Winnipeg gagnant 18 \$ de l'heure :

Temps perdu	792,00 \$
<i>(18,00 \$ x maximum 40 heures = 720,00 \$ + dépenses approximatives de l'employeur [10 %] 72 \$)</i>	
Déplacement (vol aller-retour Winnipeg/Port Elgin)	620,20
Transfert aller-retour vers l'aéroport et stationnement :	<u>120,00</u>
Sous-total des coûts variables:	1 532,10 \$

COÛT TOTAL (coûts fixes + coûts variables) 2 557,20 \$

PART DE LA SECTION LOCALE (Coût total ÷ 2 + 400 \$ [coût du fonds de fonctionnement])
1 628,60 \$

EXEMPLE DE COÛTS VARIABLES pour un travailleur de London (Ontario) gagnant 25 \$ de l'heure :

Temps perdu	1 100,00 \$
<i>(25,00 \$ x maximum 40 heures = 1 000,00 \$ + dépenses approximatives de l'employeur [10 %] 100 \$)</i>	
Déplacement (387,7 km @ 0,48 \$ pour un aller-retour London/Port Elgin)	<u>186,10 \$</u>
Sous-total des coûts variables:	1 286,10 \$

COÛT TOTAL (coûts fixes + coûts variables) 2 311,10 \$

PART DE LA SECTION LOCALE (Coût total ÷ 2 + 400 \$ [coût du fonds de fonctionnement])
1 555,55 \$

De quelle manière le programme 50/50 est-il administré?

Les sections locales inscrivent leurs participant(e)s à un programme de Port Elgin en remplissant le formulaire ordinaire de demande des étudiants. Les formulaires d'inscription se trouvent sur notre site Web, à l'adresse : www.unifor.org/education-fr. Dans le haut du formulaire, encerclez l'option 50/50. Les sections locales paient les salaires perdus, le kilométrage, les indemnités quotidiennes et la subvention pour garde d'enfants (s'il y a lieu) directement à chaque participant(e). Les sections locales paient les coûts liés à l'hébergement et aux repas directement au Centre familial d'éducation d'Unifor, à Port Elgin. **Un coût de fonctionnement non remboursable de 400,00 \$ est facturé pour le membre.** Après le cours, la section locale envoie la facture et les preuves de réclamations pertinentes à Port Elgin; la moitié des frais admissibles sera remboursée à la section locale, à l'exception du coût de fonctionnement de 400,00 \$ et des frais supplémentaires d'hébergement et de repas de 375,00 \$ pour une chambre individuelle.

Nous sommes impatients de recevoir vos participant(e)s au Centre d'éducation d'Unifor! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse : education@unifor.org.

COURS OFFERTS AU CENTRE D'ÉDUCATION D'UNIFOR

Le programme des congés-éducation payés (CEP) et la formule 50/50

Questions les plus fréquemment posées par les membres

En quoi consiste le programme des congés-éducation payés?

Le programme des congés-éducation payés (CEP) est un fonds négocié par le syndicat dans le cadre d'une négociation collective avec les employeurs. Il a été négocié pour la première fois par les TCA en 1977, à l'usine de pièces automobiles Rockwell International. Ce programme s'est ensuite répandu dans tous les secteurs et toutes les régions du syndicat. Un montant forfaitaire ou exprimé en cents l'heure est négocié avec l'employeur. Ce fonds finance les cours conçus et donnés par le syndicat au Centre d'éducation d'Unifor à Port Elgin, en Ontario. Lors du congrès de fondation, les délégué(e)s ont adopté une résolution faisant de la négociation des CEP une priorité.

Quels sont les cours offerts au Centre d'éducation d'Unifor, à Port Elgin?

Plus de 40 cours sont offerts au Centre d'éducation d'Unifor, à Port Elgin. La plupart des cours durent une semaine. Nous avons aussi un programme de base de quatre semaines. Un calendrier des cours est diffusé deux fois par année. La description des cours figure sur notre site Web, à l'adresse : www.unifor.org/education-fr. D'autres cours sont également offerts en région.

Pourquoi devrais-je aller au Centre d'éducation d'Unifor?

Le Centre d'éducation est un fantastique établissement situé en bordure du lac Huron. Il offre des salles de classe confortables, de belles chambres, un centre de conditionnement physique, un bar, un café, d'excellents repas et un environnement splendide. Venant des quatre coins du pays, les membres se réunissent au Centre d'éducation d'Unifor pour discuter et apprendre sur des sujets qui sont importants pour les travailleur(euse)s et pour acquérir les compétences qui leur permettront de lutter contre les employeurs et de changer la société.

Notre service de garde est ouvert pendant l'été et de façon périodique durant l'année scolaire. Les participant(e)s qui doivent payer des coûts de service de garde supérieurs à ce qu'ils paieraient normalement s'ils étaient au travail peuvent demander une subvention pour le service de garde (le formulaire doit être approuvé par leur section locale).

Comment présenter une demande pour suivre des cours?

Les demandes se font par l'intermédiaire de votre section locale. Les sections locales mettent en place leur propre processus de sélection pour le programme des CEP. Un exemple de processus et d'un formulaire d'inscription se trouvent sur notre site Web. N'oubliez pas que la date limite pour vous inscrire à votre section locale précède la date limite figurant sur notre calendrier.

En ce qui concerne les sections locales n'ayant pas encore négocié de congés-éducation payés, nous avons mis en place un programme pilote 50/50 par lequel le syndicat national remboursera à ces sections locales la moitié des coûts relatifs à la participation de leur(s) membre(s). Adressez-vous à votre section locale pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Où puis-je trouver plus de renseignements sur les cours offerts?

Vous trouverez de l'information concernant les cours d'Unifor sur notre site Web (www.unifor.org/education-fr). Un calendrier des cours offerts au Centre d'éducation d'Unifor sera diffusé deux fois par année.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous écrire à l'adresse : education@unifor.org.

sc:mb:sepb343

S:\Education\FAQ-Members-PEL_FR.docx

PROGRAMMES D'ÉDUCATION OFFERTS AU CENTRE D'ÉDUCATION DE PORT ELGIN



LES LIGNES DIRECTRICES SUIVANTES S'APPLIQUENT À TOUS LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION OFFERTS AU CENTRE FAMILIAL D'ÉDUCATION DE PORT ELGIN, SAUF INDICATION CONTRAIRE MENTIONNÉE DANS LES LETTRES DE CONVOCATION.

Absences autorisées et heures de travail perdues

Toutes les autorisations d'absence pour suivre les programmes doivent être obtenues par l'intermédiaire des sections locales. **Les salaires seront payés en fonction de votre semaine de travail régulier; aucune autre heure ou heure supplémentaire n'est couverte par le programme.** Lorsque la semaine pendant laquelle vous suivez un cours comprend un congé payé, vous devez demander une autorisation d'absence pour quatre jours. Votre employeur devrait vous payer pour le congé, et le programme vous paiera pour cinq jours. Au lieu du congé, vous devriez alors demander un congé pour activités syndicales pour le jour de congé additionnel.

Hébergement

Afin d'héberger sur place le plus grand nombre possible de participant(e)s, les participant(e)s sont hébergés au Centre familial d'éducation d'Unifor à raison de deux par chambre.

Toutes les chambres sont donc en double occupation. Les chambres pour deux personnes sont aménagées avec une salle d'étude à part munie d'un lit escamotable offrant plus d'intimité. **NOUS NE FAISONS PLUS D'EXCEPTION POUR DES RAISONS MÉDICALES. SI LA SECTION LOCALE EST PRÊTE À DÉBOURSER POUR UNE CHAMBRE EN OCCUPATION SIMPLE POUR L'UN DE SES MEMBRES EN RAISON D'UNE CONDITION MÉDICALE, LA DEMANDE SERA ACCORDÉE S'IL Y A DE LA PLACE AU CENTRE. Les demandes pour un compagnon ou une compagne de chambre doivent être soumises par écrit deux semaines à l'avance et signées par les deux personnes concernées.**

Présence aux cours

La présence à toutes les séances de cours prévues par le programme est obligatoire, y compris la séance d'ouverture du dimanche soir, qui débute à 19 h, les cours prévus en soirée et la séance de clôture du cours, le vendredi matin.

Politique d'annulation de 24 heures

En cas d'annulation, le manquement d'aviser 24 heures à l'avance le comptoir des réservations à la réception (1-800-265-3735, poste 0) entraînera la facturation d'une nuitée au fonds de l'unité du (de la) participant(e). Bien entendu, cette politique ne s'applique pas aux situations d'urgence.

Étudiant(e)s touchés par une mise à pied

Les participant(e)s mis à pied temporairement peuvent assister aux cours, pourvu que leur mise à pied ait débuté moins de six mois avant le commencement du programme. Le fonds de l'unité verse un salaire à ces participant(e)s, qu'ils doivent ensuite signaler à l'assurance-emploi comme un salaire normal. (Règlement)

Étudiant(e)s indemnisés par la CSPAAT ou qui reçoivent des prestations de maladie ou d'accident.

Les participant(e)s indemnisés par la CSPAAT ou qui reçoivent des prestations de maladie ou d'accident ne sont pas admissibles aux cours. (Règlement)

Politique sur le harcèlement

Unifor prend sa responsabilité au sérieux et veille à ce que tous les programmes d'éducation syndicale soient offerts dans un environnement exempt de harcèlement. Toute forme de discrimination et tout comportement de harcèlement sont interdits par la loi, ils contreviennent aux statuts d'Unifor et sont contraires au principe de solidarité. Durant votre séjour au Centre, une politique de tolérance zéro vis-à-vis le harcèlement sera suivie en tout temps.

Abus d'alcool ou d'autres drogues et présence aux cours

Malheureusement, l'expérience a montré que des participant(e)s profitaient de leur séjour à Port Elgin pour faire la fête et boire en quantité excessive, au point d'être incapables de participer respectueusement ou pleinement au programme. **Les comportements suivants ont vraiment causé des problèmes :**

- Sécher les cours, arriver en retard ou sortir souvent de la classe durant les séances
- Avoir la gueule de bois et dormir pendant les cours ou participer beaucoup moins que les autres
- Harceler les autres et justifier son comportement en disant que l'on a trop bu.
- Faire du bruit et faire la fête tard la nuit, dérangeant ainsi les autres participant(e)s

Le Conseil exécutif national (CEN) a pris la décision de soutenir en tous points le plan du Service de l'éducation visant à repérer rapidement les comportements énumérés ci-dessus et d'agir sans tarder. Le Conseil a également autorisé, lorsque cela sera jugé nécessaire par la personne responsable du programme, de renvoyer du programme le (la) ou les participant(e)s qui agiront ainsi. Par souci de justice, nous nous assurerons que tous comprennent parfaitement les règles. Nous ne pouvons pas laisser quelques personnes compromettre par des comportements irresponsables le travail acharné et les efforts sincères de la vaste majorité de ceux et celles qui suivent les programmes d'éducation à Port Elgin.

Substances illicites

Toutes les substances illicites sont strictement interdites. La consommation ou la possession sur les lieux de drogues illicites, soit dans les chambres ou ailleurs, entraîneront le renvoi immédiat du programme des participant(e)s concernés.

Armes à feu

Aucune arme à feu n'est permise sur le site.

Allocation de déplacement et indemnités quotidiennes

Les déplacements par automobile sont payés au taux de 48 cents le kilomètre à partir de l'adresse du bureau de la section locale des participant(e)s. Si vous faites partie d'une section locale d'envergure provinciale ou d'une section locale nationale fusionnée, le remboursement sera calculé en fonction du kilométrage aller-retour de votre domicile à Port Elgin. Une seule demande de remboursement peut être faite par véhicule (règlement sur le PROGRAMME). **Pour que le kilométrage soit payé, le personnel du Centre doit pouvoir confirmer que les véhicules des participant(e)s concernés se trouvent sur les lieux. Lorsque plusieurs participant(e)s font du covoiturage, le remboursement du kilométrage est versé au conducteur du véhicule qui se trouve sur les lieux. Pour en savoir plus au sujet du remboursement du kilométrage en d'autres circonstances, veuillez appeler Tim Carrie, représentant national au Service de l'éducation, avant le commencement de votre programme (519-389-3209).** Les étudiant(e)s ont droit à une allocation de dépense quotidienne de 20 \$ pour chaque nuit passée au Centre. **Les sections locales ne font aucun paiement à l'avance.**

Transport par avion

Les participant(e)s venant de l'extérieur de la province se rendent à Toronto par avion, puis à Port Elgin par le service d'autocars Grey-Bruce. Tous les arrangements concernant les vols et l'hébergement à Toronto **doivent être faits par le personnel de soutien du Service de l'éducation (Jo-Anne Cameron, Carmen Stefanich, Line Boucher ou Heather Porter);** veuillez contacter ce service si vous avez besoin de modifier les calendriers actuels afin de discuter de la procédure.

Frais pour les services de garde

Des coûts additionnels pour services de garde (*en sus des coûts ordinaires*) en raison de la participation à un programme sont couverts à condition de remplir les formulaires d'autorisation demandés et déjà approuvés par la section locale des participant(e)s concernés.

Politique relative à l'usage du tabac

Depuis le mois de septembre 2002, il est interdit de fumer dans tous les endroits publics du comté de Bruce. Il est donc interdit de fumer dans tous les endroits publics du Centre, y compris toutes les chambres.

Besoins spéciaux

Si vous avez des besoins spéciaux, **comme une chambre aménagée pour une personne ayant une incapacité, des besoins alimentaires, des allergies, etc.**, veuillez contacter le personnel de soutien du Service de l'éducation si vous n'avez pas indiqué ces besoins en remplissant votre formulaire de demande des étudiants.